



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

### **PRESENTS :**

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

### **ABSENT / PROCURATIONS:**

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MONTFERMEIL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT SUR L'AERODROME DE CHELLES LE PIN**

#### **Sur proposition de Xavier LEMOINE.**

La commission consultative de l'environnement sur l'aérodrome de Chelles-Le Pin est un organe consultatif. Il est consulté pour avis sur toute question relative à l'exploitation et l'aménagement de l'aérodrome lorsque cela pourrait avoir une influence sur les secteurs affectés par le bruit.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la ville de Montfermeil au sein de la commission consultative de l'environnement sur l'aérodrome de Chelles-Le Pin.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement, et plus particulièrement les articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80,

Vu l'installation du Conseil Municipal le 21 mars 2026,

DEL2026\_04\_062

Vu les candidatures :

- Jean ARSLAN,
- Ludovic PEDRO

Considérant que la ville de Montfermeil, en tant que commune limitrophe à Chelles, est concernée par le bruit provoqué par l'exploitation de l'aérodrome de Chelles-Le Pin,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de représenter la ville de Montfermeil au sein de la commission consultative de l'environnement sur l'aérodrome de Chelles-Le Pin,

Considérant que la désignation se fait par l'autorité territoriale,

Considérant que la désignation peut se faire à main levée si le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

De désigner Monsieur Jean ARSLAN comme représentant titulaire et Monsieur Ludovic PEDRO comme représentant suppléant de la ville de Montfermeil au sein de la commission consultative de l'environnement sur l'aérodrome de Chelles-Le Pin.

**Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :**

**29 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN

**6 ABSTENTIONS**

Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LEVALLEZ**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.